

Conseil municipal du lundi 7 décembre 2009

Le sept décembre deux mille neuf, le conseil municipal s'est réuni sur convocation de Monsieur Bertrand ASTRIC, maire. Tous les membres étaient présents sauf Mme Sylvie PARDONNET absente excusée procuration à Mme Isabelle BASTIEN, Mme Josiane RUFFION absente excusée procuration à Mme Isabelle VEYRY, M Laurent BAUDIQUÉY absent excusé procuration à M Bruno BERNARD.

M Rémy MICHON a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 9 novembre n'appelle aucune observation, il est validé comme tel par le conseil municipal.

Tarifs de location de la Maison des Loups

Le Maire propose d'appliquer à compter du 1/01/2010 les tarifs de location pour la Maison des Loups suivants :

- Week-end (samedi 14h00 au dimanche 19h00) : 290 €
- Soirée (19h00 à 24h00) : 100 €
- Apéritif (3h), enterrement : 50 €
- Associations (à partir de la 2^{ème} location) : 50 % du tarif en vigueur

Un chèque de caution, à l'ordre du Trésor Public, d'un montant de 150 € (cent cinquante euros) sera demandé au moment de la réservation de la salle ainsi qu'une attestation d'assurance. Ce chèque sera rendu après état des lieux lors de la restitution de la salle.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Transfert de crédits à l'article 275

Le Maire expose que suite à l'achat d'une palette de plots, il y a lieu d'admettre à l'article 275 la valeur de consignation de la palette pour un montant de 14,50 €.

Pour ce faire il convient de transférer de l'article 022 (dépenses imprévues) 14,50 €, dont les crédits passeront de 10 000 € à 9 985,50 €, à l'article 275 dont les crédits passeront de 0 € à 14,50 €.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Demande d'intervention de l'Etat, Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du Doubs pour une mission d'assistance technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT)

Le Maire rappelle que la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, dite loi « Murcef » institue une mission de service public d'intérêt général de l'État au profit des communes et des groupements qui ne disposent pas de moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat.

Le décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002 détermine les critères de taille (population DGF) et de ressources (potentiel fiscal moyen) d'éligibilité des communes et de leurs groupements à l'ATESAT. Il définit également le contenu des missions ATESAT.

La commune de Boussières est inscrite sur la liste des communes qui peuvent bénéficier de l'ATESAT de part l'arrêté préfectoral 2009-2108-03094 du 21/08/2009.

Le Maire rappelle que la rémunération des différentes missions composantes de l'ATESAT est définie conformément à l'arrêté du 27 décembre 2002.

Le Maire explique que la convention passée avec l'Etat et la commune de Boussières pour une mission d'ATESAT, arrive à échéance le 21/12/2009 et que pour continuer à bénéficier de cette assistance technique au 1/01/2010, il convient de passer une nouvelle convention avec l'État.

Le Maire présente le projet de convention établi par le DDEA du Doubs.

Après avoir entendu l'exposé du Maire le conseil municipal, considérant l'intérêt pour la commune de Boussières de pouvoir disposer de l'assistance technique de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du Doubs (Direction Départementale des Territoires à compter du 01/01/2010) au titre de l'ATESAT

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de demander à bénéficier de l'ATESAT pour

Missions	Coût (base 2002)
La mission de base	246,60 €
Missions complémentaires (facultatif, plusieurs missions ou aucune)	
Assistance à l'élaboration d'un diagnostic de sécurité routière	12,33 €
Assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie	12,33 €
Gestion du tableau de classement de la voirie	12,33 €
Etudes et travaux de modernisation de la voirie	86,31 €
	369,90 €

- d'approuver le projet de convention à intervenir avec l'Etat pour l'exercice de ces missions pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction pour un montant de 369,90 € par an. Ledit montant sera revalorisé annuellement et prenant en considération l'évolution de l'index d'ingénierie dans les conditions définies à l'article 6 de l'arrêté du 27/12/2002.
- d'autoriser le Maire à signer la présente convention pour l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire qui pendra effet au 1/01/2010

Convention de transfert de Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'opération désignée ci-après potentiellement génératrice des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) au fait de l'installation de luminaires d'éclairage public performants, la valorisation économique de ces certificats soit transférée au SYDED et assurée par ses soins.

L'opération est située Rue de l'Eglise.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- 1) Accepte de transférer au SYDED l'intégralité des Certificats d'Economies d'Energie générés par l'opération susvisée
- 2) Autorise le maire à signer la convention correspondante de transfert des Certificats d'Economie d'Energie concernés.

Congrès des Maires de France : remboursement des frais du maire

Le Maire expose au conseil que chaque année il se rend au congrès des Maires de France, ce qui lui occasionne des frais.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à se faire rembourser annuellement les frais consécutifs au congrès des Maires de France.

Les dépenses seront imputées à l'article 6532 (frais de mission).

Vente de bois de chauffage sur pied

Le Maire expose qu'une vente de 12 lots de bois de chauffage sur pieds aura lieu jeudi 10 décembre 2009 à 18h00 en mairie de Boussières. Ces lots sont situés au bois de Blâme et au bois des Richets.

Lot n°1 évalué à 10 stères :	75 €
Lot n°2 évalué à 10 stères :	75 €
Lot n°3 évalué à 6,5 stères :	49 €
Lot n°4 évalué à 10 stères :	75 €
Lot n°5 évalué à 10 stères :	75 €
Lot n°6 évalué à 6,5 stères :	49 €
Lot n°7 évalué à 10 stères :	75 €
Lot n°8 évalué à 10 stères :	75 €
Lot n°9 évalué à 10 stères :	75 €
Lot n°10 évalué à 9 stères :	68 €
Lot n°11 évalué à 11 stères :	83 €
Lot n°12 évalué à 14 stères :	105

Il précise que les ventes seront payables le jour même et que la vente s'effectuera par tirage au sort.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Projet action jeune (11 – 17 ans)

Ce projet a pour objectif de développer des actions pour les jeunes de la tranche d'âge de 11 à 17 ans qui ne peuvent pas ou plus bénéficier des CLSH (Centre de Loisirs sans Hébergement) des Francas en raison de leur âge.

Le CMJ et son comité de pilotage (commune, écoles, francas, APE) dont une des missions est de **participer à l'élaboration de la politique jeunesse de la commune** a souhaité impulser des actions dès 2010 pour mieux connaître les attentes de ces jeunes. Parallèlement une enquête sera mis en place début 2010 afin d'affiner la connaissance des attentes des jeunes en terme d'animation.

Après discussion auprès du CMJ et du responsable des Francas, un programme d'activités a pu être envisagé :

Pour 2010, sont prévues :

- Deux demi-journées d'animation (pour les vacances de février, printemps et toussaint)
- Un mini camp en juillet (de 5 jours)
- Une grande sortie à la journée dans un parc d'attraction

Une participation communale est donc demandée à hauteur de 5000 € pour aider à la réalisation de ces actions en complément de la participation des familles et au financement de la carte avantage jeunes qui serait mise à disposition gratuitement pour les jeunes qui en feront la demande. Le maire propose que cette action soit prise en charge dans le budget cantine/centres de loisir/périscolaire car elle peut ainsi ouvrir droit à d'éventuelles subventions.

Conseil municipal des jeunes

Très bon fonctionnement du CMJ avec la présence de tous les conseillers à chaque réunion. Après plusieurs réunions très fructueuses, plusieurs projets prioritaires ont été votés pour 2010 :

- L'étude pour la construction d'un skate parc
- Un nettoyage de printemps (s'inscrivant dans une journée plus largement consacrée à l'écologie et au développement durable.)
- Le financement de la carte avantage jeunes
- L'intervention d'un chef cuisinier à la cantine
- Participation à l'inauguration de la plateforme multisports

- Mise en place de poubelles Public
- Vérification des marquages au sol pour la sécurité des piétons.

Deux représentants du CMJ ont été élus auprès notamment du conseil municipal des adultes : Il s'agit de Nauréma COUTENAY et de Thomas CHATAIGNER.

Le CMJ sollicite l'octroi d'un budget communal de 1000 € pour permettre la réalisation des différentes actions, dont certaines répondent à l'objectif du CMJ **de développement de la citoyenneté**.

Une rencontre conviviale, en lien avec la troisième finalité du CMJ qui est de **faciliter les relations entre les générations**, est prévue pour les vœux du maire entre les conseillers du conseil municipal des jeunes et les conseillers municipaux et lors du repas des anciens.

Questions diverses

Plateforme multisports

Suite à la signature du marché public avec le prestataire pour la construction d'un terrain multisports, les travaux ont débuté le lundi 7 décembre et devraient se terminer si la météo est favorable vendredi 9 décembre.

Plateaux de sécurité

La mise en place de deux plateaux de sécurité afin de réduire la vitesse pour les véhicules entrant dans Boussières (route de Besançon et route de Vorges) a été réalisée. Le marquage au sol reste à faire et la signalisation horizontale à poser.

Devis Bat'Eco

Suite à plusieurs problèmes d'inondation après de fortes pluies, un chiffrage a été demandé à la société Bat Eco pour la reprise du chemin de Néla et la création d'un puisard en bas de la rue du Stade et de la rue de l'Orée du Bois. Le coût des travaux pour ces chantiers est de 207 305.04 € auquel il faut rajouter le coût du cabinet chargé de la maîtrise d'œuvre.

Modification simplifiée du PLU

La commission PLU va prochainement se réunir pour réaliser une modification simplifiée du règlement de PLU afin de procéder à une relecture, de supprimer les incohérences du texte et d'effectuer des modifications mineures recommandées par le Grenelle de l'environnement.

De plus, suite au vote du PAAD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) par le SMSCOT (Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale) qui interviendra le 15 décembre 2009, le SCOT imposera ensuite aux communes de son périmètre de refaire entièrement leurs PLU suivant les nouvelles règles qu'il aura édictées. Cette refonte du PLU devra être réalisée à partir de 2011- 2012.

Conseil d'école

L'effectif 2009/2010 est de 147 élèves : 99 élèves pour l'école primaire répartis sur 4 classes, et 48 élèves pour l'école maternelle répartis en deux classes.

Un test d'évacuation (alerte incendie) a été réalisé à l'école primaire par les pompiers de Boussières. Cet exercice s'est très bien déroulé, tous les élèves ont pu sortir du bâtiment en moins de trois minutes, alors que les enseignants de l'école n'avaient pas été prévenus à l'avance.

Un voyage de trois jours pour les classes de maternelle est prévu pour la fin de l'année scolaire. Le voyage de fin d'année de la classe de CM2 n'a pas encore été confirmé.

L'inspectrice d'académie a parlé de fusion des directions des écoles. Il n'y aurait plus qu'une seule direction (à l'école primaire). Le maire va demander à l'inspectrice des éclaircissements sur ses intentions.

Convention de partenariat avec la CAGB pour la réalisation du diagnostic et du plan de mise en accessibilité

Le Maire donne lecture de la convention de partenariat avec la CAGB pour la réalisation d'une étude diagnostic d'accessibilité de voirie et des ERP, d'un plan de mise en accessibilité voirie et d'une estimation de coût de la mise aux normes.

Lecture entendue le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- approuve les termes de la convention de partenariat
- autorise le maire à signer ladite convention de partenariat
- s'engage à ce que la commune apporte son cofinancement à la réalisation de ces travaux d'études, sur la base prévisionnelle de 1,14 € par habitant et d'un maximum de 1,32 € étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le temps du dialogue

Une nouvelle association « le temps du dialogue » propose un service de médiation familiale sur le canton de Boussières ayant pour objectif d'aider à la pacification et à la résolution des conflits au sein de la famille.

Il est possible de rencontrer un médiateur familial professionnel titulaire d'un diplôme d'état qui est formé pour conduire et animer des entretiens et favoriser la communication et la recherche de solutions équitables qui répondent aux besoins et aux intérêts de chacun.

Contact : Le temps du dialogue- espace de médiation familiale – 1 ter, rue du four - 25 410 Saint-Vit ou Tél : 06 50 41 91 21 ou 06 99 22 66 10

Conteneurisation

Le Sybert lance une grande opération de conteneurisation dans les 58 communes de l'agglomération du Grand Besançon. Les habitants vont être progressivement équipés de bacs à déchets recyclables et recevront un courrier d'information avec les dates de la campagne dans leur commune. Cette opération se déroulera du 1^{er} janvier au 30 juin 2010. Les sacs jaunes et les sacs bleus seront supprimés définitivement à compter du 1^{er} juillet 2010. Tous les habitants seront équipés en bac au 1^{er} juillet 2010.

Station d'épuration

Suite à différentes réunions, une nouvelle piste a été explorée : le raccordement par canalisation des égouts de Boussières à Grandfontaine est techniquement et politiquement réalisable. Le raccordement sur le réseau de Grandfontaine se ferait pas le réseau de Thoraise puis de Montferrand le Château. Cette solution serait moins coûteuse en coût d'entretien que la création d'une nouvelle station d'épuration. Un cabinet va être prochainement missionné pour étudier le coût de cette solution.

Réfection de la salle du conseil municipal

La salle du conseil est en cours de rénovation. Les peintures ont été refaites. Le sol de la salle a été rehaussé afin de faciliter l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Le parquet va être prochainement posé.

La séance a été levée à 23h00